

REGISTRE DES DELIBERATIONS

5 rue du Maréchal Foch Brissac-Quincé 49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

www.brissacloireaubance.fr

Département

Maine-et-Loire

Commune

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04--3

3-FINANCES PUBLIQUES-BUDGETS ANNEXES – COMPTES DE GESTION 2022

Convocation du 29/03/2023 Conseillers en exercice: 50 Pt 1 à 8 Pt 9 à 10 Pt 11 à 26 Présents 35 36 37 **Procurations** 8 8 8 Votants 43 44 45

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents		
BARANGER Jocelyn	DURAND-JALIER Agnès	LEHEE Stephen
BAZIN Patrice	FOURNIER Gilles	LEROUGE Eric
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	LEROUX Eric - arrivé au point 11
BOUGEOIS Bernard	GOULU Isabelle	LEVEY Marc
BOUJU Isabelle	GUILLEMOT Lionel	MERCIER Jean-Marc
BOULTAREAU Manon	GUILLET Monique	MORON Olivier
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	PERCEVAULT Erick
BROHAND Loïc	LAMOUREUX Frédéric	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAROCHE Florence	RABOUIN Céline
DESME Francine	LE MASLE Didier	ROUSSEL Mathieu
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9
DROUIN Nadia	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
		TOUCHET Robert

Excusés avec procuration		
BARGEL Thierry		LAROCHE Florence
DERSOIR Armelle	à	LEHEE Stephen
DUCHESNE Aurélie	à	BOUJU Isabelle
GALLARD Thierry	à	SOURISSEAU Sylvie
GALLIEN Adeline	à	BOULTAREAU Manon
GUELARD Thomas	à	MERCIER Jean-Marc
GUERET Lydie	à	RABOUIN Céline
ROSELIER Alain	à	TOUCHET Robert
	à	
Absents		
CATROUX Sophie		
MAILLET Eve		
PERCHER Aurélie - excusée		
RUILLARD Valérie - excusée		
SENEZ Delphine		

FINANCES PUBLIQUES - BUDGETS ANNEXES - COMPTES DE GESTION 2022

Mme le Maire donne la parole à M. BAZIN qui présente les résultats de l'exercice 2022 des budgets annexes ci-après :

- Lotissement « Clos de Bel Air » commune déléguée de Vauchrétien
- Lotissement « la Chaintre » commune déléguée de St Saturnin sur Loire
- Lotissement « Les Murets » commune déléguée des Alleuds

Vu

- Les budgets primitifs de l'exercice 2022,
- Les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- Les titres définitifs des créances à recouvrer,
- Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- Les bordereaux de titres de recettes et de mandats de paiement,
- Les comptes de gestion dressés par le trésorier et accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, ainsi que l'état de l'actif;

Vu la reprise, dans les écritures du trésorier, du montant :

- De chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,
- De tous les titres émis,
- De tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Vu l'exécution de toutes les opérations d'ordre prescrites dans les écritures de la Trésorière ;

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Considérant l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Considérant enfin des valeurs inactives sur la comptabilité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

43 VOIX POUR

O VOIX CONTRE

O ABSTENTION

DECLARE que les comptes de gestion, dressés par le trésorier pour l'exercice 2022 visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Département

Maine-et-Loire

Commune

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04-4
4-FINANCES PUBLIQUES-BUDGETS ANNEXES —
COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Convocation du 29/03/2023 Conseillers en exercice : 50

Pt 1 à 8	Pt 9 à 10	Pt 11 à 26
35	36	37
8	8	8
43	44	45
	35 8	35 36 8 8

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARANGER Jocelyn BAZIN Patrice FOURNIER Gilles BERTHAUD Claire GODARD Claire **BOUGEOIS Bernard GOULU** Isabelle **BOUJU** Isabelle **BOULTAREAU Manon BROCHARD Cécile** JEAN Valérie **BROHAND Loïc BRUNIER-COULIN Marie-Pierre** LE MASLE Didier **DESME Francine DROUET Ghislaine LEBEL Bruno DROUIN Nadia LECLERC Alice**

DURAND-JALIER Agnès LEHEE Stephen LEROUGE Eric LEROUX Eric - arrivé au point 11 **LEVEY Marc GUILLEMOT Lionel** MERCIER Jean-Marc **GUILLET Monique MORON Olivier** PERCEVAULT Erick LAMOUREUX Frédéric **PLESSIS Fabien** LAROCHE Florence RABOUIN Céline **ROUSSEL Mathieu** SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9 SOURISSEAU Sylvie **TOUCHET Robert**

Excusés avec procuration

BARGEL Thierry		LAROCHE Florence
DERSOIR Armelle	à	LEHEE Stephen
DUCHESNE Aurélie	à	BOUJU Isabelle
GALLARD Thierry	à	SOURISSEAU Sylvie
GALLIEN Adeline	à	BOULTAREAU Manon
GUELARD Thomas	à	MERCIER Jean-Marc
GUERET Lydie	à	RABOUIN Céline
ROSELIER Alain	à	TOUCHET Robert
	à	

Absents

CATROUX Sophie MAILLET Eve

PERCHER Aurélie - excusée RUILLARD Valérie - excusée

SENEZ Delphine

4 FINANCES PUBLIQUES – BUDGETS ANNEXES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Les comptes administratifs 2022, sur présentation des budgets primitifs 2022, des budgets supplémentaires et des décisions modificatives qui s'y rattachent, peuvent se résumer ainsi :

- 14300 - Lotissement « Clos de Bel Air » – commune déléguée de Vauchrétien

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
Résultats reportés	- €	313 492,72 €	- €	- €	- €	313 492,72 €
Opérations de l'exercice	31 283,81 €	- €	- €	- €	31 283,81 €	- €
TOTAUX	31 283,81 €	313 492,72 €	- €	- €	31 283,81 €	313 492,72 €
Résultat de clôture		282 208,91 €	- €			282 208,91 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	282 208,91 €	- €	- €	- €	282 208,91 €
RESULTATS		282 208,91 €	- €			282 208,91 €

14400 - Lotissement « la Chaintre » - commune déléguée de St Saturnin sur Loire

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
Résultats reportés	- €	473 821,31 €	- €	182 000,00 €	- €	655 821,31 €
Opérations de l'exercice	350,00€	32 000,00 €	- €	- €	350,00€	32 000,00 €
TOTAUX	350,00€	505 821,31 €	- €	182 000,00 €	350,00€	687 821,31 €
Résultat de clôture		505 471,31 €	- €	182 000,00 €		687 471,31 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	505 471,31 €	- €	182 000,00 €	- €	687 471,31 €
RESULTATS		505 471,31 €	- €	182 000,00 €	- €	687 471,31 €

14900 - Lotissement « Les Murets » - commune déléguée des Alleuds

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
Résultats reportés	- €	5 118,03 €	- €	- €	- €	5 118,03 €
Opérations de l'exercice	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX	- €	5 118,03 €	- €	- €	- €	5 118,03 €
Résultat de clôture		5 118,03 €	- €	- €		5 118,03 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	5 118,03 €	- €	- €	- €	5 118,03 €
RESULTATS		5 118,03 €	- €	- €	- €	5 118,03 €

Après avoir :

- CONSTATÉ les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNU la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETÉ les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Considérant que les comptes administratifs 2022 sont conformes aux comptes de gestion 2022, Considérant l'article L2121-14 du C.G.C.T.

Madame le Maire quitte la séance après avoir présenté les comptes administratifs et confie la présidence de l'assemblée à M. BAZIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

41 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

(Mme le Maire ne prenant pas part au vote et ne votant donc pas pour sa procuration)

APPROUVE les comptes administratifs 2022 des budgets évoqués ci-dessus

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Madame le Maire réintègre la salle de séance.

Département

Maine-et-Loire

Commune

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04--5

5- FINANCES PUBLIQUES - BUDGETS ANNEXES -**AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

Convocation du 29/03/2023 Conseillers en exercice: 50 Pt 1 à 8

Pt 9 à 10 Pt 11 à 26 Présents 35 36 37 **Procurations** 8 8 8 Votants 43 44 45

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARANGER Jocelyn BAZIN Patrice BERTHAUD Claire BOUGEOIS Bernard BOUJU Isabelle **BOULTAREAU Manon BROCHARD Cécile BROHAND Loïc BRUNIER-COULIN Marie-Pierre DESME Francine DROUET Ghislaine DROUIN Nadia**

DURAND-JALIER Agnès FOURNIER Gilles GODARD Claire **GOULU** Isabelle **GUILLEMOT Lionel GUILLET Monique** JEAN Valérie LAMOUREUX Frédéric LAROCHE Florence LE MASLE Didier **LEBEL Bruno LECLERC Alice**

LEHEE Stephen LEROUGE Eric LEROUX Eric - arrivé au point 11 **LEVEY Marc MERCIER Jean-Marc MORON Olivier** PERCEVAULT Erick **PLESSIS Fabien** RABOUIN Céline **ROUSSEL Mathieu** SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9 SOURISSEAU Sylvie

TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARGEL Thierry LAROCHE Florence **DERSOIR Armelle** à LEHEE Stephen **DUCHESNE** Aurélie à **BOUJU** Isabelle **GALLARD Thierry** à SOURISSEAU Sylvie **GALLIEN Adeline** à **BOULTAREAU Manon GUELARD Thomas** à **MERCIER Jean-Marc GUERET Lydie** à RABOUIN Céline **ROSELIER Alain** à **TOUCHET Robert**

Absents

CATROUX Sophie MAILLET Eve

PERCHER Aurélie - excusée RUILLARD Valérie - excusée

SENEZ Delphine

FINANCES PUBLIQUES – BUDGETS ANNEXES – AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Mme le Maire donne la parole à M. BAZIN, Adjoint aux Finances, qui expose les résultats des comptes de gestion et administratifs des différents budgets annexes :

		Clos de Bel Air	La Chaintre	Les Murets
		Vauchrétien	St Saturnin	Les Alleuds
Investissement	Excédent	- €	182 000,00 €	- €
investissement	Besoin de financement / Déficit	- €	- €	- €
Fonctionnement	Excédent	282 208,91 €	505 471,31 €	5 118,03 €
Folictionnement	Déficit	- €	- €	- €
Décision d'affectat	on			
	R 001 - Report de l'excédent	- €	182 000,00 €	- €
Investissement	R 1068 - couverture du besoin de financement	- €	- €	- €
	D 001 - Report de déficit (-)	- €	- €	- €
Fonctionnement	R 002 - Excédent reporté	282 208,91 €	505 471,31 €	5 118,03 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

43 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

APPROUVE l'ensemble des affectations de résultats pour les budgets annexes précités :

- Lotissement « Clos de Bel Air » commune déléguée de Vauchrétien
- Lotissement « la Chaintre » commune déléguée de St Saturnin sur Loire
- Lotissement « Les Murets » commune déléguée des Alleuds

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération



Département

Maine-et-Loire

Commune

Votants

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04--6

6- FINANCES PUBLIQUES - BUDGETS ANNEXES - BUDGETS PRIMITIFS 2023

43

44

45

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents BARANGER Jocelyn DURAND-JALIER Agnès LEHEE Stephen BAZIN Patrice FOURNIER Gilles LEROUGE Eric BERTHAUD Claire GODARD Claire LEROUX Eric - arrivé au point 11 **BOUGEOIS Bernard GOULU** Isabelle **LEVEY Marc BOUJU** Isabelle **GUILLEMOT Lionel** MERCIER Jean-Marc **BOULTAREAU Manon GUILLET Monique MORON Olivier BROCHARD Cécile** JEAN Valérie PERCEVAULT Erick **BROHAND** Loïc LAMOUREUX Frédéric **PLESSIS Fabien BRUNIER-COULIN Marie-Pierre** LAROCHE Florence RABOUIN Céline LE MASLE Didier **DESME Francine ROUSSEL Mathieu DROUET Ghislaine LEBEL Bruno** SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9 **DROUIN Nadia LECLERC Alice** SOURISSEAU Sylvie **TOUCHET Robert**

Excusés avec procuration		
BARGEL Thierry		LAROCHE Florence
DERSOIR Armelle	à	LEHEE Stephen
DUCHESNE Aurélie	à	BOUJU Isabelle
GALLARD Thierry	à	SOURISSEAU Sylvie
GALLIEN Adeline	à	BOULTAREAU Manon
GUELARD Thomas	à	MERCIER Jean-Marc
GUERET Lydie	à	RABOUIN Céline
ROSELIER Alain	à	TOUCHET Robert
	à	
Absents		
CATROUX Sophie		
MAILLET Eve		
PERCHER Aurélie - excusée		
RUILLARD Valérie - excusée		
SENEZ Delphine		

FINANCES PUBLIQUES – BUDGETS ANNEXES – BUDGETS PRIMITIFS 2023

Après avoir examiné les projets de budgets annexes primitifs 2023, joints en annexe,

- 14300 - Lotissement « Clos de Bel Air » – commune déléguée de Vauchrétien

	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
Résultats reportés	- €	282 208,91 €	- €	- €	- €	282 208,91 €
Opérations de l'exercice	282 218,91 €	10,00€	- €	- €	282 218,91 €	10,00€
TOTAUX	282 218,91 €	282 218,91 €	- €	- €	282 218,91 €	282 218,91 €
Résultat de clôture		- €		- €		- €

14400 - Lotissement « la Chaintre » - commune déléguée de St Saturnin sur Loire

	Fonctionnement Dépenses ou Recettes ou		Investissement		Ensemble	
			Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
Résultats reportés	- €	505 471,31 €	- €	182 000,00 €	- €	687 471,31 €
Opérations de l'exercice	505 481,31 €	10,00€	182 000,00 €	- €	687 481,31 €	10,00€
TOTAUX	505 481,31 €	505 481,31 €	182 000,00 €	182 000,00 €	687 481,31 €	687 481,31 €
Résultat de clôture		- €		- €		- €

- 14900 - Lotissement « Les Murets » - commune déléguée des Alleuds

				0.010		
	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
Résultats reportés	- €	5 118,03 €	- €	- €	- €	5 118,03 €
Opérations de l'exercice	5 128,03 €	10,00€	- €	- €	5 128,03 €	10,00€
TOTAUX	5 128,03 €	5 128,03 €	- €	- €	5 128,03 €	5 128,03 €
Résultat de clôture		- €		- €		- €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

43 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

APPROUVE l'ensemble des budgets Primitifs 2023 pour les budgets annexes de Brissac Loire Aubance CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération



Département

Maine-et-Loire

Commune

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04--7

7- FINANCES PUBLIQUES – BUDGET GENERAL – COMPTE DE GESTION 2022

Convocation au 29/03/2023 Conseillers en exercice : 50			
	Pt 1 à 8	Pt 9 à 10	Pt 11 à 26
Présents	35	36	37
Procurations	8	8	8
Votants	43	44	45

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents		
BARANGER Jocelyn	DURAND-JALIER Agnès	LEHEE Stephen
BAZIN Patrice	FOURNIER Gilles	LEROUGE Eric
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	LEROUX Eric - arrivé au point 11
BOUGEOIS Bernard	GOULU Isabelle	LEVEY Marc
BOUJU Isabelle	GUILLEMOT Lionel	MERCIER Jean-Marc
BOULTAREAU Manon	GUILLET Monique	MORON Olivier
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	PERCEVAULT Erick
BROHAND Loïc	LAMOUREUX Frédéric	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAROCHE Florence	RABOUIN Céline
DESME Francine	LE MASLE Didier	ROUSSEL Mathieu
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9
DROUIN Nadia	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
		TOUCHET Robert

Excusés avec procuration		
BARGEL Thierry		LAROCHE Florence
DERSOIR Armelle	à	LEHEE Stephen
DUCHESNE Aurélie	à	BOUJU Isabelle
GALLARD Thierry	à	SOURISSEAU Sylvie
GALLIEN Adeline	à	BOULTAREAU Manon
GUELARD Thomas	à	MERCIER Jean-Marc
GUERET Lydie	à	RABOUIN Céline
ROSELIER Alain	à	TOUCHET Robert
	à	
Absents		
CATROUX Sophie		
MAILLET Eve		
PERCHER Aurélie - excusée		
RUILLARD Valérie - excusée		
SENEZ Delphine		

n°délib : D2023-04-04-7

FINANCES PUBLIQUES – BUDGET GENERAL - COMPTE DE GESTION 2022

Vu

- Les budgets primitifs de l'exercice 2022,
- Les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- Les titres définitifs des créances à recouvrer,
- Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- Les bordereaux de titres de recettes et de mandats de paiement,
- Les comptes de gestion dressés par le trésorier et accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, ainsi que l'état de l'actif;

Vu la reprise, dans les écritures du trésorier, du montant :

- De chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,
- De tous les titres émis,
- De tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Vu l'exécution de toutes les opérations d'ordre prescrites dans les écritures de la Trésorière ;

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Considérant l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Considérant enfin des valeurs inactives sur la comptabilité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

43 VOIX POUR

O VOIX CONTRE

O ABSTENTION

DECLARE que le compte de gestion, dressé par le Trésorier pour l'exercice 2022 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération



Département

Maine-et-Loire

Commune

Votants

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04-8

8- FINANCES PUBLIQUES – BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

 Convocation du 29/03/2023

 Conseillers en exercice : 50

 Pt 1 à 8
 Pt 9 à 10
 Pt 11 à 26

 Présents
 35
 36
 37

 Procurations
 8
 8
 8

43

44

45

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents BARANGER Jocelyn DURAND-JALIER Agnès LEHEE Stephen BAZIN Patrice FOURNIER Gilles LEROUGE Eric BERTHAUD Claire GODARD Claire LEROUX Eric - arrivé au point 11 **BOUGEOIS Bernard GOULU** Isabelle **LEVEY Marc BOUJU** Isabelle **GUILLEMOT Lionel** MERCIER Jean-Marc **BOULTAREAU Manon GUILLET Monique MORON Olivier BROCHARD Cécile** JEAN Valérie PERCEVAULT Erick **BROHAND** Loïc LAMOUREUX Frédéric **PLESSIS Fabien BRUNIER-COULIN Marie-Pierre** LAROCHE Florence RABOUIN Céline LE MASLE Didier **DESME Francine ROUSSEL Mathieu DROUET Ghislaine LEBEL Bruno** SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9 **DROUIN Nadia LECLERC Alice** SOURISSEAU Sylvie **TOUCHET Robert**

Excusés avec procuration		
		1 1 2 2 CUE El
BARGEL Thierry		LAROCHE Florence
DERSOIR Armelle	à	LEHEE Stephen
DUCHESNE Aurélie	à	BOUJU Isabelle
GALLARD Thierry	à	SOURISSEAU Sylvie
GALLIEN Adeline	à	BOULTAREAU Manon
GUELARD Thomas	à	MERCIER Jean-Marc
GUERET Lydie	à	RABOUIN Céline
ROSELIER Alain	à	TOUCHET Robert
	à	
Absents		
CATROUX Sophie		
MAILLET Eve		
PERCHER Aurélie - excusée		
RUILLARD Valérie - excusée		
SENEZ Delphine		

FINANCES PUBLIQUES – BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vu les résultats reportés en 2022 du budget principal de Brissac Loire Aubance

Le compte administratif 2022, sur présentation du budget primitif 2022, du budget supplémentaire et des décisions modificatives qui s'y rattachent, peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investis	sement	Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
Résultats reportés	- €	4 024 627,06 €	1 366 612,98 €	- €	1 366 612,98 €	4 024 627,06 €
Opérations de l'exercice	7 879 754,34 €	9 529 270,76 €	3 081 938,54 €	3 264 190,72 €	10 961 692,88 €	12 793 461,48 €
TOTAUX	7 879 754,34 €	13 553 897,82 €	4 448 551,52 €	3 264 190,72 €	12 328 305,86 €	16 818 088,54 €
Résultat de clôture		5 674 143,48 €	1 184 360,80 €			4 489 782,68 €
Restes à réaliser	- €	- €	1 484 582,59 €	471 520,00 €	1 484 582,59 €	471 520,00 €
TOTAUX CUMULES	7 879 754,34 €	13 553 897,82 €	5 933 134,11 €	3 735 710,72 €	13 812 888,45 €	17 289 608,54 €
RESULTATS		5 674 143,48 €	2 197 423,39 €			3 476 720,09 €

Après avoir :

- CONSTATÉ les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNU la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETÉ les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Considérant que le compte administratif 2022 est conforme au compte de gestion 2022,

Considérant l'article L2121-14 du C.G.C.T.

Mme le Maire quitte la séance après avoir présenté le compte administratif et confie la présidence de l'assemblée à M. BAZIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

41 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

(Mme le Maire ne prenant pas part au vote et ne votant donc pas pour sa procuration)

APPROUVE le compte administratif 2022

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Mme le Maire réintègre ensuite la salle de séance.



Département

Maine-et-Loire

Commune

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04-9

9- FINANCES PUBLIQUES – BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Dt 4 à 0	
Conseillers en exercice : 50	
Convocation du 29/03/2023	

	Pt 1 à 8	Pt 9 à 10	Pt 11 à 26
Présents	35	36	37
Procurations	8	8	8
Votants	43	44	45

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARANGER Jocelyn
BAZIN Patrice
BERTHAUD Claire
BOUGEOIS Bernard
BOUJU Isabelle
BOULTAREAU Manon
BROCHARD Cécile
BROHAND Loïc
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre
DESME Francine
DROUET Ghislaine
DROUIN Nadia

DURAND-JALIER Agnès
FOURNIER Gilles
GODARD Claire
GOULU Isabelle
GUILLEMOT Lionel
GUILLET Monique
JEAN Valérie
LAMOUREUX Frédéric
LAROCHE Florence
LE MASLE Didier
LEBEL Bruno
LECLERC Alice

LEHEE Stephen
LEROUGE Eric
LEROUX Eric - arrivé au point 11
LEVEY Marc
MERCIER Jean-Marc
MORON Olivier
PERCEVAULT Erick
PLESSIS Fabien
RABOUIN Céline
ROUSSEL Mathieu
SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9
SOURISSEAU Sylvie
TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARGEL Thierry LAROCHE Florence **DERSOIR Armelle** à LEHEE Stephen **DUCHESNE** Aurélie à **BOUJU** Isabelle **GALLARD Thierry** à SOURISSEAU Sylvie **GALLIEN Adeline** à **BOULTAREAU Manon GUELARD Thomas MERCIER Jean-Marc GUERET Lydie** à RABOUIN Céline **ROSELIER Alain TOUCHET Robert** à

Absents

CATROUX Sophie MAILLET Eve

PERCHER Aurélie - excusée RUILLARD Valérie - excusée

SENEZ Delphine

FINANCES PUBLIQUES – BUDGET GENERAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Au regard, d'une part, des résultats du compte administratif précédemment approuvé et conformément à l'instruction comptable,

Considérant les résultats du compte administratif

	Fonctionnement		Investis	Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents	
Résultats reportés	- €	4 024 627,06 €	1 366 612,98 €	- €	1 366 612,98 €	4 024 627,06 €	
Opérations de l'exercice	7 879 754,34 €	9 529 270,76 €	3 081 938,54 €	3 264 190,72 €	10 961 692,88 €	12 793 461,48 €	
TOTAUX	7 879 754,34 €	13 553 897,82 €	4 448 551,52 €	3 264 190,72 €	12 328 305,86 €	16 818 088,54 €	
Résultat de clôture		5 674 143,48 €	1 184 360,80 €			4 489 782,68 €	
Restes à réaliser	- €	- €	1 484 582,59 €	471 520,00 €	1 484 582,59 €	471 520,00 €	
TOTAUX CUMULES	7 879 754,34 €	13 553 897,82 €	5 933 134,11 €	3 735 710,72 €	13 812 888,45 €	17 289 608,54 €	
RESULTATS		5 674 143,48 €	2 197 423,39 €			3 476 720,09 €	

Considérant :

- L'excédent de fonctionnement s'élevant à 5 674 143.48 € pour l'exercice 2022,
- Le besoin de financement 2022 de la section d'investissement s'élevant à 2 197 423.39 €

L'affectation du résultat (5 674 143.48 €) pourrait être la suivante :

- Pour partie, soit 2 197 423.39 € affecté au financement du besoin de financement des dépenses d'investissement (compte 1068 du budget 2023 "excédent de fonctionnement capitalisé ").
- Pour solde, soit 3 476 720.09 € pouvant être repris en section de fonctionnement au budget primitif 2023 (compte 002 du budget « excédent de fonctionnement reporté »).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

44 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2022 telle que présentée ci-dessus CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération



Département

Maine-et-Loire

Commune

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04-10

10- FINANCES PUBLIQUES - BUDGET PRINCIPAL - PARTICIPATIONS ET **CONTRIBUTIONS DIVERSES**

Convocation du 29/03/2023 Conseillers en exercice: 50

	Pt 1 à 8	Pt 9 à 10	Pt 11 à 26
Présents	35	36	37
Procurations	8	8	8
Votants	43	44	45

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARANGER Jocelyn DURAND-JALIER Agnès BAZIN Patrice FOURNIER Gilles BERTHAUD Claire GODARD Claire **BOUGEOIS Bernard GOULU** Isabelle **BOUJU** Isabelle **GUILLEMOT Lionel BOULTAREAU Manon GUILLET Monique BROCHARD Cécile** JEAN Valérie **BROHAND Loïc** LAMOUREUX Frédéric

BRUNIER-COULIN Marie-Pierre DESME Francine

DROUET Ghislaine DROUIN Nadia

LAROCHE Florence LE MASLE Didier **LEBEL Bruno LECLERC Alice**

LEROUGE Eric LEROUX Eric - arrivé au point 11 **LEVEY Marc**

MERCIER Jean-Marc MORON Olivier PERCEVAULT Erick **PLESSIS Fabien** RABOUIN Céline **ROUSSEL Mathieu**

LEHEE Stephen

SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9

SOURISSEAU Sylvie **TOUCHET Robert**

Excusés avec procuration

BARGEL Thierry LAROCHE Florence **DERSOIR Armelle** à LEHEE Stephen **DUCHESNE** Aurélie à **BOUJU** Isabelle **GALLARD Thierry** à SOURISSEAU Sylvie **BOULTAREAU Manon GALLIEN Adeline** à **GUELARD Thomas MERCIER Jean-Marc GUERET Lydie** à RABOUIN Céline **ROSELIER Alain** à **TOUCHET Robert**

Absents

CATROUX Sophie MAILLET Eve

PERCHER Aurélie - excusée RUILLARD Valérie - excusée

SENEZ Delphine

n°délib : D2023-04-04-10

FINANCES PUBLIQUES – BUDGET PRINCIPAL - PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS DIVERSES

Mme le Maire donne la parole à M. BAZIN, Adjoint aux Finances, qui sollicite le Conseil Municipal afin de bien vouloir approuver les diverses attributions et indemnités à verser pour l'année 2023 :

-	CAUE (0,10 €/hab)	1 112.50 €
-	AMF	4 037.50 €
-	INDEMNITES DE GARDIENNAGE	2 000.00 €
-	OGEC St Vincent (Brissac Quincé)	160 959.00 €
-	OGEC Notre Dame (St Saturnin)	21 435.00 €
-	OGEC Ste Aubin (St Rémy)	21 056.00 €
-	FONDATION DU PATRIMOINE	700.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

44 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

O ABSTENTION

APPROUVE Les attributions énoncées ci-avant et charge Mme le Maire de la bonne application budgétaire sur le budget de fonctionnement 2023.



Département

Maine-et-Loire

Commune

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04-11

11- FINANCES PUBLIQUES - SUBVENTIONS - CCAS

Convocation du 29/03/2023 Conseillers en exercice: 50

	Pt 1 à 8	Pt 9 à 10	Pt 11 à 26
Présents	35	36	37
Procurations	8	8	8
Votants	43	44	45

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARANGER Jocelyn DURAND-JALIER Agnès BAZIN Patrice FOURNIER Gilles BERTHAUD Claire GODARD Claire **BOUGEOIS Bernard GOULU** Isabelle **BOUJU** Isabelle **GUILLEMOT Lionel BOULTAREAU Manon GUILLET Monique BROCHARD Cécile** JEAN Valérie **BROHAND Loïc** LAMOUREUX Frédéric **BRUNIER-COULIN Marie-Pierre** LAROCHE Florence

DESME Francine DROUET Ghislaine DROUIN Nadia

LEROUX Eric - arrivé au point 11 **LEVEY Marc MERCIER Jean-Marc MORON Olivier** PERCEVAULT Erick **PLESSIS Fabien** RABOUIN Céline LE MASLE Didier **ROUSSEL Mathieu** SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9 **LEBEL Bruno LECLERC Alice**

SOURISSEAU Sylvie **TOUCHET Robert**

LEHEE Stephen

LEROUGE Eric

Excusés avec procuration

BARGEL Thierry LAROCHE Florence **DERSOIR Armelle** à LEHEE Stephen **DUCHESNE** Aurélie à **BOUJU** Isabelle **GALLARD Thierry** à SOURISSEAU Sylvie **GALLIEN Adeline** à **BOULTAREAU Manon GUELARD Thomas MERCIER Jean-Marc GUERET Lydie** à RABOUIN Céline **ROSELIER Alain TOUCHET Robert** à

Absents

CATROUX Sophie MAILLET Eve

PERCHER Aurélie - excusée RUILLARD Valérie - excusée

SENEZ Delphine

n°délib : D2023-04-04-11

11 FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS – CCAS

Mme le Maire donne la parole à M. BAZIN, Adjoint aux finances, qui sollicite le Conseil Municipal afin d'approuver l'attribution suivante pour l'année 2023 :

- CCAS	45 000.00 €
--------	-------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

45 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

O ABSTENTION

APPROUVE l'attribution énoncée ci-avant

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à conduire, mener à terme la bonne application budgétaire sur le budget de fonctionnement 2023



Département

Maine-et-Loire

Commune

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04-12

12- FINANCES PUBLIQUES - SUBVENTIONS - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Convocation du 29/03/2023 Conseillers en exercice: 50

	Pt 1 à 8	Pt 9 à 10	Pt 11 à 26
Présents	35	36	37
Procurations	8	8	8
Votants	43	44	45

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARANGER Jocelyn BAZIN Patrice BERTHAUD Claire BOUGEOIS Bernard BOUJU Isabelle **BOULTAREAU Manon BROCHARD Cécile BROHAND Loïc BRUNIER-COULIN Marie-Pierre DESME Francine DROUET Ghislaine DROUIN Nadia**

DURAND-JALIER Agnès FOURNIER Gilles GODARD Claire **GOULU** Isabelle **GUILLEMOT Lionel GUILLET Monique** JEAN Valérie LAMOUREUX Frédéric LAROCHE Florence LE MASLE Didier **LEBEL Bruno LECLERC Alice**

LEHEE Stephen LEROUGE Eric LEROUX Eric - arrivé au point 11 **LEVEY Marc MERCIER Jean-Marc MORON Olivier** PERCEVAULT Erick **PLESSIS Fabien** RABOUIN Céline **ROUSSEL Mathieu** SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9 SOURISSEAU Sylvie **TOUCHET Robert**

Excusés avec procuration

BARGEL Thierry LAROCHE Florence **DERSOIR Armelle** à LEHEE Stephen **DUCHESNE** Aurélie à **BOUJU** Isabelle **GALLARD Thierry** à SOURISSEAU Sylvie **BOULTAREAU Manon GALLIEN Adeline** à **GUELARD Thomas MERCIER Jean-Marc GUERET Lydie** à RABOUIN Céline **ROSELIER Alain** à **TOUCHET Robert**

Absents

CATROUX Sophie MAILLET Eve

PERCHER Aurélie - excusée RUILLARD Valérie - excusée

SENEZ Delphine

FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

12

Mme le Maire donne la parole à Mme LAROCHE, Adjointe à la Vie Associative et au sport, Mme BROCHARD Adjointe à l'Enfance et Mme JEAN, Adjointe aux Affaires Scolaires, qui sollicitent le Conseil afin de bien vouloir approuver les diverses subventions à attribuer aux associations du territoire telles que définies ciaprès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

35 VOIX POUR 1 V

1 VOIX CONTRE

3 ABSTENTIONS

NE prennent pas part au vote car représentants de bureau d'associations concernées par le vote :

Claire BERTHAUD, France DESME, Gilles FOURNIER, GALLIEN Adeline par procuration, Monique GUILLET, Olivier MORON

APPROUVE l'attribution des subventions telles que présentées ci-avant et charge Mme le Maire de la bonne application budgétaire en section de fonctionnement du BP 2022, article 6574.

Mme le Maire, ou son représentant, sera par ailleurs autorisée à signer tout courrier ou toutes conventions liées à ces différents versements de subvention*.

* subventions versées sous condition

Subventions Associations sportives:

Tableau RECAPITULATIF					
Nouveau mode de calcul avec plafond charges à 3000€					
Associations	Subventions accordées en 2023	Subventions pour les classements en collectifs Régionales et individuels nationales			
Brissac Aubance Basket	4 992,70 €	3 000,00 €			
ESA Football	6 390,83 €	1 500,00 €			
ESLA Gym Brissac	4 800,00 €	3 000,00 €			
Tennis Club Aubance	1 514,17 €				
ESA Handball	1 485,84 €	3 000,00 €			
Aubance Judo Brissac	3 400,00 €	5 100,00 €			
Brissac Loire Aubance Athlétisme - BL2A	1 705,70 €				
St MathMénitRé Football Club	310,48 €				
SMSR Basket St Rémy	108,79 €				
Uspl Tennis	226,27 €				
Bad'Aubance	1 415,03 €				
Judo Club Remigeois	629,12 €				
Perce Neige Gym	600,00 €				
AUBANCE TOUCHER RUGBY	169,31 €				
LOIRE AIKIDO	52,83 €				
USPL Tennis de table	115,28 €				
Muscu Fit Brissac	1 300,00 €				
ESA Danse	4 087,43 €				
BRISSAC LOIRE AUBANCE CYCLO	194,53 €				
SOUS-TOTAL	33 498,31 €	15 600,00 €			

Subventions exceptionnelles	2023
Loire aikido	500,00 €
Muscu fit Brissac sur présentation des factures d'achats de matériels	1 500,00 €
SMSR Basket	300,00 €
Judo BLA	500,00 €
Proposition d'une réserve	3 000,00 €
TOTAL des subventions sports 2023	54 898,31 €

Subventions Associations:

	SOBVENTIONS	BRISSAC LOIRE AUBANCE 2023	
Thèmes	Communes déléguées	Associations	Subvention valid
	Les Alleuds		400,00
	Chemellier	subvention exceptionnelle	1 000,00
COMITES DE FÊTES	Chemellier		1 000,00
	Vauchrétien	sous condition de feu d'artifice	2 000,00
		Sous Total	4 400,00
	Les Alleuds	FNACA	100,00
ANCIENS COMBATTANTS	Charcé Saint-Ellier	FNACA	150,00
ANCIENS CONIBATIANTS	Saint-Saturnin-sur-Loire	UNC/AFN St Sulpice- St saturnin sur Loire	150,00
		Sous Total	400,00
		Pièce à conviction	1 680,00
		Pièce à conviction subvention polar	420,00
	Brissac-Quincé	La mauricette	1 000,0
		Arc en Ciel d'Anjou (convention d'exploitation - dcm n°16 du 09/04/18)	4 000,0
		Arc en Ciel d'Anjou subvention exceptionnelle	3 000,0
	Chemellier	Loisirs et Détente	1 200,0
LOISIRS ET DÉTENTE	Saint-Saturnin-sur-Loire	ADALA	400,0
	Saint Rémy-la-Varenne	Association Jeux en Dix manches	500,0
		Association jeux du Prieuré	1 500,0
		Amicale laïque de Vauchrétien (convention en date du 01/	2 000,0
	Vauchrétien	Amicale laïque de Vauchrétien subvention	1 100,0
		Luma's Gine	150,0
		Sous Total	16 950,0
	Brissac Loire Aubance	Les Mouskatteurs	500.0
SPORTS loisirs	Coutures	Coutures Sports Loisirs	500,0
5. 5. 10. 10. 13. 13	St Saturnin-sur-Loire	Danse St Sat /Juigné	500,0
		Sous Total	1 500,0
	Brissac-Quincé		2200,0
	Charcé Saint-Ellier	Club de l'Amitié du 3ème âge Club des Cheveux Blancs	
	Chemellier et Coutures	Club de l'Amitié	
CLUB DES AINÉS	Luigné	Les amis réunis	1
	Saint-Rémy-la-Varenne	Club des ainés	
	Same Nemy la-valenne	Sous Total	625,0
	Saint-Rémy-la-Varenne	Parcours croisés	500,0
Culture et Patrimoine	Saint Saturnin sur Loire	Association Le Prieuré	5 000,0
	Saint Saturnin sur Loire	Association des St Saturnin Sous Total	500,0
		Sous lotal	6 000,0
	Saint-Saturnin-sur-Loire	Les Satur'Ziks et +	1 250,0
MUSIQUE ET CHANTS	Brissac Loire Aubance	Ecole de Musique Camille St Saëns	3 500,0
mosique en mino	Dribble Zone Addunce	Harmonie pannetier	2 000,0
		Sous Total	6 750,0
	Département	FDGDON Participation communale 0,25€/ habt - (dcm n° du	
	•	14/01/18)	700
ENVIRONNEMENT	Brissac loire Aubance	GDON Atolicy citavon	710,
	Saint-Saturnin-sur-Loire	Atelier citoyen Sous Total	800, 1 510 i
			1 510,
	Chemellier	Société de chasse	230,
	Charcé St Ellier	ACCA charcé	280,
CHACCE	Saint-Saturnin-sur-Loire	ACCA Saint Saturnin	230,
CHASSE	Saulgé l'Hôpital	Syndicat de chasse	140,
	Vauchrétien	ACCA	340,
	Saint-Rémy-la-Varenne	Société de chasse	200,
		Sous Total	1 420,
	Chemellier	Cercle du Progrès	200,
		Société La Concorde	200,
BOULE DE FORT	Saulgé-l'hôpital	La renaissance	200,
DOOLEDETORI	St-Rémy-la-Varenne	Société "l'Union de Chauvigné"	200,
	Brissac loire Aubance Challenge	Société de Brissac-Quincé	600,
		Sous Total	1 400,
		Total	39 555,00
		Total Proposition d'une provision	39 555,00 5

Subventions Associations des Parents d'élèves :

		Brissac-0	Quincé	Chem	ellier	Cout	tures	Les A	lleuds	Lui	gné	Sau	ılgé	Satu		St R	émy	Vauc	nrétien	
		MAT	ELEM	MAT	ELEM	MAT	ELEM	MAT	ELEM	MAT	ELEM	MAT	ELEM	MAT	ELEM	MAT	ELEM	MAT	ELEM	TOTAL
26 /	Public				37	42		10	05		46	5	6	10	08		43	1	35	
2€ / par	Privé	20	6											3	2	3	0			
élève brillaubançais	APE		390€		74 €	84 €			210€		92€		112€		216€		86€		270 €	1 534 €
nımaunançais	APEL		412€												64 €		60€			536 C



Département

Maine-et-Loire

Commune

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04-13

13- FINANCES PUBLIQUES – FISCALITE – APPROBATION DES TAUX 2023

Convocation du 29/03/2023 Conseillers en exercice : 50									
	Pt 1 à 8	Pt 9 à 10	Pt 11 à 26						
Présents	35	36	37						
Procurations	8	8	8						
Votants	Votants 43 44 45								

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents		
BARANGER Jocelyn	DURAND-JALIER Agnès	LEHEE Stephen
BAZIN Patrice	FOURNIER Gilles	LEROUGE Eric
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	LEROUX Eric - arrivé au point 11
BOUGEOIS Bernard	GOULU Isabelle	LEVEY Marc
BOUJU Isabelle	GUILLEMOT Lionel	MERCIER Jean-Marc
BOULTAREAU Manon	GUILLET Monique	MORON Olivier
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	PERCEVAULT Erick
BROHAND Loïc	LAMOUREUX Frédéric	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAROCHE Florence	RABOUIN Céline
DESME Francine	LE MASLE Didier	ROUSSEL Mathieu
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9
DROUIN Nadia	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
		TOUCHET Robert

Excusés avec procuration		
BARGEL Thierry		LAROCHE Florence
DERSOIR Armelle	à	LEHEE Stephen
DUCHESNE Aurélie	à	BOUJU Isabelle
GALLARD Thierry	à	SOURISSEAU Sylvie
GALLIEN Adeline	à	BOULTAREAU Manon
GUELARD Thomas	à	MERCIER Jean-Marc
GUERET Lydie	à	RABOUIN Céline
ROSELIER Alain	à	TOUCHET Robert
	à	
Absents		
CATROUX Sophie		
MAILLET Eve		
PERCHER Aurélie - excusée		
RUILLARD Valérie - excusée		
SENEZ Delphine		

n°délib : D2023-04-04-13

FINANCES PUBLIQUES - FISCALITE - APPROBATION DES TAUX 2023

Mme le Maire donne la parole à M. BAZIN, Adjoint aux Finances, qui rappelle au Conseil Municipal:

- Qu'il convient de délibérer sur les taux d'imposition 2023 de la commune de Brissac Loire Aubance
- Que le lissage en cours pour chacune des 10 communes historiques (prévu sur une durée de 9 ans) entame en 2023 :
- Sa septième année pour les taxes foncières.
- O Sa cinquième année pour la taxe d'habitation (neutralisation en 2021 et 2022)
- Que les taux présentés sont bien les taux cibles de Brissac Loire Aubance (qui sont ensuite réajustés sur chacune des communes historiques sur la base du lissage à 9 ans).
- Que le budget a été établi sur une hypothèse de <u>stabilisation des taux d'imposition communaux</u> par rapport à son niveau 2022, en plus de la revalorisation des bases

De même, la fiscalité de l'année 2023 est marquée par la fin de la réforme sur la taxe d'habitation :

- Si la réforme de la taxe d'habitation entraine une compensation via l'ex-taxe foncière départementale, la collectivité retrouve un pouvoir de vote sur la taxe d'habitation pour les seules résidences secondaires
- L'article 1636 B sexies de la loi de finances 2020 a été modifié pour prendre en compte les nouvelles règles de lien entre les taux. A ce titre, le taux de foncier bâti devient « taux pivot » : Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, ainsi que la taxe d'habitation ne peuvent augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

45 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

ARRETE les taux d'impositions locaux pour l'année 2022 comme suit :

	Rappel 2022	2023
Taxe sur le Foncier Bâti	44.37 %	44.37 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	39.97 %	39.97 %
Taxe d'habitation – résidence secondaire	15.40 %	15.40 %

RAPPELLE que le lissage des taux issus de la commune nouvelle se poursuit

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération



Département

Maine-et-Loire

Commune

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04-14

14- FINANCES PUBLIQUES - BUDGET GENERAL - NEUTRALISATION AMORTISSEMENT ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Convocation du 29/03/2023 Conseillers en exercice: 50 Pt 1 à 8 Pt 9 à 10 Pt 11 à 26 Présents 35 36 37 **Procurations** 8 8 8 Votants 43 44 45

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARANGER Jocelyn BAZIN Patrice BERTHAUD Claire BOUGEOIS Bernard BOUJU Isabelle **BOULTAREAU Manon BROCHARD Cécile BROHAND Loïc BRUNIER-COULIN Marie-Pierre DESME Francine DROUET Ghislaine DROUIN Nadia**

DURAND-JALIER Agnès FOURNIER Gilles GODARD Claire **GOULU** Isabelle **GUILLEMOT Lionel GUILLET Monique** JEAN Valérie LAMOUREUX Frédéric LAROCHE Florence LE MASLE Didier **LEBEL Bruno LECLERC Alice**

LEHEE Stephen LEROUGE Eric LEROUX Eric - arrivé au point 11 **LEVEY Marc MERCIER Jean-Marc MORON Olivier** PERCEVAULT Erick **PLESSIS Fabien** RABOUIN Céline **ROUSSEL Mathieu** SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9 SOURISSEAU Sylvie

TOUCHET Robert

Excusés avec procuration

BARGEL Thierry LAROCHE Florence **DERSOIR Armelle** à LEHEE Stephen **DUCHESNE** Aurélie à **BOUJU** Isabelle **GALLARD Thierry** à SOURISSEAU Sylvie **GALLIEN Adeline** à **BOULTAREAU Manon GUELARD Thomas** à **MERCIER Jean-Marc GUERET Lydie** à RABOUIN Céline **ROSELIER Alain** à **TOUCHET Robert**

Absents

CATROUX Sophie MAILLET Eve

PERCHER Aurélie - excusée RUILLARD Valérie - excusée

SENEZ Delphine

FINANCES PUBLIQUES – INANCES PUBLIQUES – BUDGET GENERAL – NEUTRALISATION AMORTISSEMENT ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Des comptes relatifs aux A.C.I. (Attribution de Compensation d'Investissement) ont été créés pour le cas où des communes membres seraient conduites à en verser une à leur EPCILes A.C.I. versées par les communes constituent des « subventions d'équipement versées », comptabilisées au compte 2046. A ce titre, elles doivent être amorties sur une durée qui peut n'être que d'un an. Cet amortissement n'est pas sans incidence sur les soldes intermédiaires de gestion et notamment le résultat d'exploitation, qui pour notre commune serait ainsi amputé de plus de 500 000 €.

Résultat de fonctionnement						
sans amortissement ACI						
Dépenses Recettes						
Activités courantes	4 500 000	5 500 000				
Total	4 500 000	5 500 000				
Résultat excédentaire	1 000 000					

Résultat de fonctionnement						
avec amortissement ACI						
Dépenses Recettes						
Activités courantes	4 500 000	5 500 000				
Amortissement ACI	533 000					
Total	5 033 000	5 500 000				
Résultat excédentaire	Résultat excédentaire 467 000					

Pour éviter ce phénomène, l'amortissement de l'A.C.I. peut-être neutralisé sur le plan budgétaire :

2.1.3. La procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées :

Ce dispositif spécifique de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées permet à la collectivité, après avoir inscrit les opérations relatives à l'amortissement des immobilisations et l'ensemble des autres dépenses et recettes du budget, de corriger un éventuel déséquilibre en utilisant la procédure de neutralisation décrite ci-après.

Ce choix peut être opéré chaque année par la collectivité, qui présente l'option retenue dans le budget.

La collectivité peut décider de ne pas neutraliser ou de neutraliser partiellement l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées.

Le montant de la neutralisation opérée n'est donc pas lié intrinsèquement au montant de ces amortissements (même si ceux-ci en constituent la limite maximale), mais dépend d'une part, des autres éléments du budget de l'exercice et d'autre part, de choix du moyen d'équilibre retenu librement par la collectivité. Le dispositif de neutralisation vise à garantir, lors du vote annuel du budget, le libre choix par la collectivité de son niveau d'épargne.

La procédure de neutralisation s'opère comme suit :

- constatation de l'amortissement des biens, quelle que soit leur nature, conformément au plan d'amortissement (dépense au compte 68, recette au compte 28) ;
- neutralisation (facultative) de l'amortissement des subventions d'équipement versées (dépense au compte 198 "Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées", recette au compte 77681 "Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées").

Résultat de fonctionnement sans amortissement ACI							
Dépenses Recettes							
Activités courantes	4 500 000	5 500 000					
Total 4 500 000 5 500 000							
Résultat excédentaire	1 000 000						

Résultat de fonctionnement avec neutralisation de l'amortissement ACI				
Dépenses Recettes				
Activités courantes	4 500 000	5 500 000		
Amortissement ACI	533 000			
Neutralisation		533 000		
amortissement ACI		333 000		
Total	5 033 000	6 033 000		
Résultat excédentaire 1 000 000				

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

44 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 1 ABSTENTION

DECIDE de procéder à la neutralisation de l'amortissement de l'Attribution de Compensation d'Investissement 2022 sur l'exercice 2023 pour un montant de 533 000 €

DIT que les inscriptions nécessaires seront portées au budget primitif 2023



Département

Maine-et-Loire

Commune

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04-15

15- FINANCES PUBLIQUES - BUDGET GENERAL - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Convocation du 29/03/2023 Conseillers en exercice: 50 Pt 1 à 8

Pt 9 à 10 Pt 11 à 26 Présents 35 36 37 **Procurations** 8 8 8 Votants 43 44 45

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARANGER Jocelyn DURAND-JALIER Agnès BAZIN Patrice FOURNIER Gilles BERTHAUD Claire BOUGEOIS Bernard BOUJU Isabelle **BOULTAREAU Manon BROCHARD Cécile BROHAND Loïc BRUNIER-COULIN Marie-Pierre DESME Francine DROUET Ghislaine**

GODARD Claire **GOULU** Isabelle **GUILLEMOT Lionel GUILLET Monique** JEAN Valérie LAMOUREUX Frédéric LAROCHE Florence LE MASLE Didier **LEBEL Bruno DROUIN Nadia LECLERC Alice**

LEHEE Stephen LEROUGE Eric LEROUX Eric - arrivé au point 11 **LEVEY Marc MERCIER Jean-Marc MORON Olivier** PERCEVAULT Erick **PLESSIS Fabien** RABOUIN Céline **ROUSSEL Mathieu** SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9

SOURISSEAU Sylvie **TOUCHET Robert**

Excusés avec procuration

BARGEL Thierry LAROCHE Florence **DERSOIR Armelle** à LEHEE Stephen **DUCHESNE** Aurélie à **BOUJU** Isabelle **GALLARD Thierry** à SOURISSEAU Sylvie **GALLIEN Adeline** à **BOULTAREAU Manon GUELARD Thomas** à **MERCIER Jean-Marc GUERET Lydie** à RABOUIN Céline **ROSELIER Alain** à **TOUCHET Robert**

Absents

CATROUX Sophie MAILLET Eve

PERCHER Aurélie - excusée RUILLARD Valérie - excusée

SENEZ Delphine

n°délib : D2023-04-04-15

FINANCES PUBLIQUES – FINANCES PUBLIQUES – BUDGET GENERAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2023 de la commune, joint en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

45 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

O ABSTENTION

VOTE la section de fonctionnement du Budget Primitif 2023 communal qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 13 617 840.09 €

VOTE la section d'Investissement du Budget Primitif 2023 communal, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 8 572 257.23 €

Le Budget primitif global 2023 de la commune s'élève à 22 190 097.32 €

AUTORISE Madame le Maire à réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'intérieur d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (hors dépenses de personnel)

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération



Département

Maine-et-Loire

Commune

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04-16

16- FINANCES PUBLIQUES - TARIFICATION - Approbation tarifs périscolaire et restauration scolaire

Convocation du 29/03/2023 Conseillers en exercice: 50 Pt 1 à 8 Pt 9 à 10 Pt 11 à 26 Présents 35 36 37 **Procurations** 8 8 8

43

44

45

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

Votants

BARANGER Jocelyn DURAND-JALIER Agnès LEHEE Stephen BAZIN Patrice FOURNIER Gilles LEROUGE Eric BERTHAUD Claire GODARD Claire LEROUX Eric - arrivé au point 11 **BOUGEOIS Bernard GOULU** Isabelle **LEVEY Marc BOUJU** Isabelle **GUILLEMOT Lionel MERCIER Jean-Marc BOULTAREAU Manon GUILLET Monique MORON Olivier BROCHARD Cécile** JEAN Valérie PERCEVAULT Erick **BROHAND Loïc** LAMOUREUX Frédéric **PLESSIS Fabien BRUNIER-COULIN Marie-Pierre** LAROCHE Florence RABOUIN Céline **DESME Francine** LE MASLE Didier **ROUSSEL Mathieu** SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9 **DROUET Ghislaine LEBEL Bruno DROUIN Nadia LECLERC Alice** SOURISSEAU Sylvie **TOUCHET Robert**

Excusés	avec	procuration
---------	------	-------------

LAROCHE Florence **BARGEL Thierry DERSOIR Armelle** à LEHEE Stephen **DUCHESNE** Aurélie à **BOUJU** Isabelle **GALLARD Thierry** à SOURISSEAU Sylvie **BOULTAREAU Manon GALLIEN Adeline** à **GUELARD Thomas** à **MERCIER Jean-Marc GUERET Lydie** à RABOUIN Céline **ROSELIER Alain** à **TOUCHET Robert**

Absents

CATROUX Sophie MAILLET Eve

PERCHER Aurélie - excusée RUILLARD Valérie - excusée

SENEZ Delphine

16

FINANCES PUBLIQUES – TARIFICATION – Approbation tarifs périscolaire et restauration scolaire

Mme le Maire donne la parole à Mme JEAN, Adjoint aux Affaires scolaires, qui informe le Conseil Municipal qu'il convient de revaloriser les tarifs des services périscolaires à compter du 1er septembre 2023. Cette revalorisation prend particulièrement en compte, la hausse du coût des denrées pour la restauration scolaire.

ACCUEIL PERISCOLAIRE tarification au 1/4h				
	Brissac Loire Aubance	Hors Brissac Loire Aubance		
Tarif horaire de base	0.186660	Majoration de 30%		
Tarif horaire plancher (QF< 600)	0,28€	Majoration de 30%		
Taux d'effort	0.0001566	Majoration de 30%		
Tarif horaire plafond (QF ≥ 2396)	0,56€	Majoration de 30%		

RESTAURATION SCOLAIRE				
	Brissac Loire Aubance	Hors Brissac Loire Aubance		
Tarif de base	1.674840	Majoration de 30%		
Tarif plancher (QF< 600)	2,49€	Majoration de 30%		
Taux d'effort	0.001365	Majoration de 30%		
Tarif plafond (QF ≥ 2396)	4,95€	Majoration de 30%		
Tarif panier repas avec PAI	1,60€			
Tarif unique repas adultes	4,95€			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

45 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à faire appliquer ces tarifications et signer tout document relatif à ce dossier



Département

Maine-et-Loire

Commune

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04-17

17- FINANCES PUBLIQUES – ECLAIRAGE PUBLIC – Effacement des réseaux aériens – Rue de la Glycine à Saint Rémy la Varenne – Opération 050.20.14

Convocation du 29/03/2023 Conseillers en exercice : 50			
	Pt 1 à 8	Pt 9 à 10	Pt 11 à 26
Présents	35	36	37
Procurations	8	8	8
Votants	43	44	45

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents		
BARANGER Jocelyn	DURAND-JALIER Agnès	LEHEE Stephen
BAZIN Patrice	FOURNIER Gilles	LEROUGE Eric
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	LEROUX Eric - arrivé au point 11
BOUGEOIS Bernard	GOULU Isabelle	LEVEY Marc
BOUJU Isabelle	GUILLEMOT Lionel	MERCIER Jean-Marc
BOULTAREAU Manon	GUILLET Monique	MORON Olivier
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	PERCEVAULT Erick
BROHAND Loïc	LAMOUREUX Frédéric	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAROCHE Florence	RABOUIN Céline
DESME Francine	LE MASLE Didier	ROUSSEL Mathieu
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9
DROUIN Nadia	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
		TOUCHET Robert

Excusés avec procuration		
BARGEL Thierry		LAROCHE Florence
DERSOIR Armelle	à	LEHEE Stephen
DUCHESNE Aurélie	à	BOUJU Isabelle
GALLARD Thierry	à	SOURISSEAU Sylvie
GALLIEN Adeline	à	BOULTAREAU Manon
GUELARD Thomas	à	MERCIER Jean-Marc
GUERET Lydie	à	RABOUIN Céline
ROSELIER Alain	à	TOUCHET Robert
	à	
Absents		
CATROUX Sophie		
MAILLET Eve		
PERCHER Aurélie - excusée		
RUILLARD Valérie - excusée		
SENEZ Delphine		

n°délib : D2023-04-04-17

FINANCES PUBLIQUES – ECLAIRAGE PUBLIC – Effacement des réseaux aériens – Rue de la Glycine à Saint Rémy la Varenne – Opération 050.20.14

Mme Le Maire donne la parole à M. Mercier, Adjoint à la Gestion Technique du Territoire, qui informe le conseil municipal de l'opération d'effacements des réseaux aériens, rue de la glycine à Saint Rémy la Varenne, commune déléguée de Brissac Loire Aubance.

Ce projet d'enfouissement des réseaux permet de répondre au programme porté par la municipalité dans le cadre de la requalification de ses espaces publics,

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML arrêtant le règlement financier en vigueur,

Vu la délibération du comité Syndical du SIEML en date du 07/02/2023 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux aériens,

La commune de Brissac Loire Aubance par la présente délibération accepte de verser une participation au SIEML pour l'opération précitée, et selon les modalités décrites ci-dessous :

Participation sur travaux NET DE TAXES

N° chantier	Catégorie	Sous Catégorie	Libéllé chantier	Montant des travaux net de taxe	Taux participation	Montant de la participation à verser
050.20.14.01	Effacement réseau DP	Effacement DP	Rue de la Glycine (BT)	187 250,65€	20%	37 450,13€
050.20.14.02	Edairage public	44 Rénovation liée à un effacement	Rue de la Glycine - Terrassement, Fourreaux, câblettes et matériel	33 772,31 €	20%	6 754,46€
050.20.14.06	Edairage public	44 Rénovation liée à un effacement	Rue de la Glycine - Contrôle de conformité	105,30€	20%	21,06€
			Totaux	221 128,26 €		44 225,65 €

	Catégorie	Sous Catégorie	Libéllé chantier	Montant des travaux HT	Taux participation	Montant de la participation à verser
050.20.14.03	Génie civil Télécom	61 Effacement du réseau Télècom	Rue de la Glycine (GCT)	43 519,98 €	100%	43 519,98€
					Total HT	43 519,98€
TVA 20%				8 704,00€		
					Total TTC	52 223,98€

Le montant global de la participation de Brissac Loire Aubance est arrêté à la somme de : 96 449.63 €uros

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

45 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

VALIDE l'opération 050-20-14 d'effacements des réseaux aériens rue de la glycine à Saint Rémy la Varenne, commune déléguée de Brissac Loire Aubance.

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document à ce dossier

DECIDE de régler au SIEML les montants mentionnés ci-dessus, en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.



Département

Maine-et-Loire

Commune

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04-18

18- FINANCES PUBLIQUES –ECLAIRAGE PUBLIC – Effacement des réseaux aériens – Rue de la Mairie à Saint Rémy la Varenne - Opération 050.22.05

Convocation du 29/03/2023 Conseillers en exercice : 50			
	Pt 1 à 8	Pt 9 à 10	Pt 11 à 26
Présents	35	36	37
Procurations	8	8	8
Votants	43	44	45

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents		
BARANGER Jocelyn	DURAND-JALIER Agnès	LEHEE Stephen
BAZIN Patrice	FOURNIER Gilles	LEROUGE Eric
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	LEROUX Eric - arrivé au point 11
BOUGEOIS Bernard	GOULU Isabelle	LEVEY Marc
BOUJU Isabelle	GUILLEMOT Lionel	MERCIER Jean-Marc
BOULTAREAU Manon	GUILLET Monique	MORON Olivier
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	PERCEVAULT Erick
BROHAND Loïc	LAMOUREUX Frédéric	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAROCHE Florence	RABOUIN Céline
DESME Francine	LE MASLE Didier	ROUSSEL Mathieu
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9
DROUIN Nadia	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
		TOUCHET Robert

Excusés avec procuration		
BARGEL Thierry		LAROCHE Florence
DERSOIR Armelle	à	LEHEE Stephen
DUCHESNE Aurélie	à	BOUJU Isabelle
GALLARD Thierry	à	SOURISSEAU Sylvie
GALLIEN Adeline	à	BOULTAREAU Manon
GUELARD Thomas	à	MERCIER Jean-Marc
GUERET Lydie	à	RABOUIN Céline
ROSELIER Alain	à	TOUCHET Robert
	à	
Absents		
CATROUX Sophie		
MAILLET Eve		
PERCHER Aurélie - excusée		
RUILLARD Valérie - excusée		
SENEZ Delphine		

n°délib : D2023-04-04-18

FINANCES PUBLIQUES –ECLAIRAGE PUBLIC – Effacement des réseaux aériens – Rue de la Mairie à Saint Rémy la Varenne - Opération 050.22.05

Mme Le Maire donne la parole à M. Mercier, Adjoint à la Gestion Technique du Territoire, qui informe le conseil municipal de l'opération d'effacements des réseaux aériens, rue de la mairie à Saint Rémy la Varenne, commune déléguée de Brissac Loire Aubance.

Ce projet d'enfouissement des réseaux permet de répondre au programme porté par la municipalité dans le cadre de la requalification de ses espaces publics,

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML arrêtant le règlement financier en vigueur,

Vu la délibération du comité Syndical du SIEML en date du 07/02/2023 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux aérien,

La commune de Brissac Loire Aubance par la présente délibération accepte de verser au SIEML une participation pour l'opération précitée, et selon les modalités décrites ci-dessous :

Participation sur travaux NET DE TAXES

N° chantier	Catégorie	Sous catégorie	Libellé chantier	Montant des travaux net de taxe	Taux par ticipatio n	Montant de la participation à verser
050.22.05.01	Effacement réseau DP	Effacement DP	Effacement - BT	59 920,67 €	20,00 %	11 984,13 €
050.22.05.02	Eclairage public	44 Rénovation liée à un effacement	Effacement - EPU - matériel, fourreaux et câblettes	23 305,06 €	20,00 %	4 661,01 €
050.22.05.04	Eclairage public	44 Rénovation liée à un effacement	Effacement rue de la Mairie - Contrôle de conformité	105,30 €	20,00 %	21,06 €
			Totaux	83 331,03 €		16 666,20 €

Participation sur travaux TTC

N° chantier	Catégorie	Sous catégorie	Libellé chantier	Montant des travaux HT	Taux Part.	Montant de la participation à verser
050.22.05.03	Génie civil Télécom	61 Effacement de réseau Télécom	Effacement - GCT	20 167,59 €	100,00 %	20 167,59 €
Total HT des participations						20 167,59 €
TVA 20% (Travaux + Frais de dossier)						
Total TTC des participations						24 201,11 €

Le montant global de la participation de Brissac Loire Aubance est arrêté à la somme de : 40 867.31 €uros Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

45 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

O ABSTENTION

VALIDE l'opération 050-22-05 d'effacements des réseaux aériens rue de la mairie, à Saint Rémy la Varenne, commune déléguée de Brissac Loire Aubance,

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document à ce dossier,

DECIDE de régler au SIEML les montants mentionnés ci-dessus, en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.



Département

Maine-et-Loire

Commune

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04-19

19- FINANCES PUBLIQUES –ECLAIRAGE PUBLIC – Abord de la mairie des Alleuds – Opération 050.22.06

Convocation du 29/03/2023 Conseillers en exercice: 50 Pt 1 à 8 Pt 9 à 10 Pt 11 à 26 Présents 35 36 37 **Procurations** 8 8 8 Votants 43 44 45

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents BARANGER Jocelyn DURAND-JALIER Agnès LEHEE Stephen BAZIN Patrice FOURNIER Gilles LEROUGE Eric BERTHAUD Claire GODARD Claire LEROUX Eric - arrivé au point 11 **BOUGEOIS Bernard GOULU** Isabelle **LEVEY Marc BOUJU** Isabelle **GUILLEMOT Lionel** MERCIER Jean-Marc **BOULTAREAU Manon GUILLET Monique MORON Olivier BROCHARD Cécile** JEAN Valérie PERCEVAULT Erick **BROHAND** Loïc LAMOUREUX Frédéric **PLESSIS Fabien BRUNIER-COULIN Marie-Pierre** LAROCHE Florence RABOUIN Céline LE MASLE Didier **DESME Francine ROUSSEL Mathieu DROUET Ghislaine LEBEL Bruno** SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9 **DROUIN Nadia LECLERC Alice** SOURISSEAU Sylvie

Excusés avec procuration		
BARGEL Thierry		LAROCHE Florence
DERSOIR Armelle	à	LEHEE Stephen
DUCHESNE Aurélie	à	BOUJU Isabelle
GALLARD Thierry	à	SOURISSEAU Sylvie
GALLIEN Adeline	à	BOULTAREAU Manon
GUELARD Thomas	à	MERCIER Jean-Marc
GUERET Lydie	à	RABOUIN Céline
ROSELIER Alain	à	TOUCHET Robert
	à	
Absents		
CATROUX Sophie		
MAILLET Eve		
PERCHER Aurélie - excusée		
RUILLARD Valérie - excusée		
SENEZ Delphine		

Secrétaire de Séance : PLESSIS Fabien

TOUCHET Robert

n°délib : D2023-04-04-19

FINANCES PUBLIQUES – ECLAIRAGE PUBLIC – Abord de la mairie des Alleuds – Opération 050.22.06

Mme Le Maire donne la parole à M. Mercier, Adjoint à la Gestion Technique du Territoire, qui informe le conseil municipal de l'opération d'extension du réseau d'éclairage public aux abords de la mairie des Alleuds, commune déléguée de Brissac Loire Aubance.

Ces travaux entrent dans le cadre des obligations de rendre les établissements publics accessibles aux personnes à mobilité réduite, et complète le programme de rénovation de la mairie.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML arrêtant le règlement financier en vigueur,

La commune de Brissac Loire Aubance par la présente délibération décide de verser une participation de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- Extension de l'éclairage public aux abords de la mairie
- Montant de la dépense : 11 002.46€ net de taxe
- Taux de participation de Brissac Loire Aubance : 75%
- Montant de la participation à verser au SIEML : 8 251,85€

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

44 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 1 ABSTENTION

VALIDE l'opération 050-22-06 relative à l'extension de l'éclairage public aux abords de la Mairie de Les Alleuds, commune déléguée de Brissac Loire Aubance

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document à ce dossier

DECIDE de régler au SIEML les montants mentionnés ci-dessus, en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.



Département

Maine-et-Loire

Commune

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04-20

20- FINANCES PUBLIQUES – SPL ALTER PUBLIC - Projet d'augmentation du capital social en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

Convocation du 29/03/2023 Conseillers en exercice : 50						
Pt 1 à 8 Pt 9 à 10 Pt 11 à 26						
Présents	35	36	37			
Procurations	8	8	8			
Votants	43	44	45			

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents		
BARANGER Jocelyn	DURAND-JALIER Agnès	LEHEE Stephen
BAZIN Patrice	FOURNIER Gilles	LEROUGE Eric
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	LEROUX Eric - arrivé au point 11
BOUGEOIS Bernard	GOULU Isabelle	LEVEY Marc
BOUJU Isabelle	GUILLEMOT Lionel	MERCIER Jean-Marc
BOULTAREAU Manon	GUILLET Monique	MORON Olivier
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	PERCEVAULT Erick
BROHAND Loïc	LAMOUREUX Frédéric	PLESSIS Fabien
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAROCHE Florence	RABOUIN Céline
DESME Francine	LE MASLE Didier	ROUSSEL Mathieu
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9
DROUIN Nadia	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
		TOUCHET Robert

Excusés avec procuration		
BARGEL Thierry		LAROCHE Florence
DERSOIR Armelle	à	LEHEE Stephen
DUCHESNE Aurélie	à	BOUJU Isabelle
GALLARD Thierry	à	SOURISSEAU Sylvie
GALLIEN Adeline	à	BOULTAREAU Manon
GUELARD Thomas	à	MERCIER Jean-Marc
GUERET Lydie	à	RABOUIN Céline
ROSELIER Alain	à	TOUCHET Robert
	à	
Absents		
CATROUX Sophie		
MAILLET Eve		
PERCHER Aurélie - excusée		
RUILLARD Valérie - excusée		
SENEZ Delphine		

FINANCES PUBLIQUES – SPL ALTER PUBLIC - Projet d'augmentation du capital social en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

Mme le Maire sollicite le conseil municipal concernant le projet d'augmentation du capital de la SPL Alter Public.

Par délibérations en date du 10 février 2023, le Conseil d'Administration de la Société Anonyme Publique Locale « Alter Public » a arrêté le projet d'une augmentation de capital en numéraire à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Cette augmentation du capital social serait d'un montant maximum de 30 000 euros pour porter le capital de 370 000 euros à 400 000 euros par émission de 300 actions, de 100 euros de valeur nominale, dont la souscription serait réservée au Département de Maine et Loire.

Cette augmentation de capital a pour objectif de permettre au Département de Maine et Loire d'augmenter sa prise de participation au capital d'Alter Public et ainsi, favoriser l'entrée au capital de quinze nouvelles collectivités non encore actionnaires de la SPL par le biais de cessions d'actions qui se feront au fur et à mesure en fonction des sollicitations de collectivités liées à la conduite de projet d'une opération d'aménagement ou de construction d'équipement public.

L'augmentation de capital sera réalisée dès lors où les trois quarts au moins des actions émises auront été souscrites.

Il sera proposé à l'assemblée de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article L.225-132 du code de commerce pour réserver les 300 actions nouvelles à émettre au profit du Département de Maine et Loire.

Les 300 actions nouvelles seraient émises au prix unitaire de 1 332 euros, soit avec une prime d'émission de 1 232 euros (valorisation base des capitaux propres exercice 2021). Elles devraient être libérées en totalité lors de la souscription.

Les actions nouvelles seront créées avec jouissance à compter de la date de délivrance du certificat du dépositaire des fonds, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales, l'accord du représentant de notre collectivité à l'Assemblée Générale de la SPL Alter Public sur les modifications statutaires portant sur le capital social ne peut intervenir sans une délibération préalable de notre assemblée délibérante approuvant le projet de modification statutaire. Le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité.

PAR CONSEQUENT,

Considérant ce qui précède, sur la base du projet de résolutions de l'Assemblée Générale de la SPL « Alter Public » et du projet de ses statuts modifiés,

VU les dispositions de l'article L.1524-1 Code général des collectivités territoriales,

VU le projet des résolutions arrêté par le Conseil d'Administration d'Alter Public du 10 février 2023,

VU le projet des statuts modifiés d'Alter Public lequel sera annexé à la présente délibération,

VU le rapport de Mme le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

45 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

APPROUVE le projet d'augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription de la SPL « Alter Public » pour un montant maximum de 30 000 euros par émission de 300 actions nouvelles, de 100 euros de valeur nominale chacune émises au prix de 1 332 euros par action, pour porter le capital de 370 000 euros à 400 000 euros au maximum ;

APPROUVE la modification de l'article 7 des statuts consécutifs à la réalisation de cette augmentation de capital qui sera constatée par le Conseil d'Administration d'Alter Public ;

DONNE tous pouvoirs au représentant de Brissac Loire Aubance à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL Alter Public pour voter favorablement sur le projet des résolutions relatif à l'augmentation de capital ainsi qu'à la modification corrélative des statuts.



Département

Maine-et-Loire

Commune

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04-21

21- DOMAINE PUBLIC- DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS HEBDOMADAIRE LE DIMANCHE

Convocation au 29/03/2023							
Conseillers en exercice : 50							
	Pt 1 à 8	Pt 9 à 10	Pt 11 à 26				
Présents	35	36	37				

8

43

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

Procurations

Votants

BARANGER Jocelyn DURAND-JALIER Agnès BAZIN Patrice BERTHAUD Claire BOUGEOIS Bernard BOUJU Isabelle **BOULTAREAU Manon BROCHARD Cécile BROHAND Loïc BRUNIER-COULIN Marie-Pierre DESME Francine DROUET Ghislaine DROUIN Nadia**

8

44

8

45

FOURNIER Gilles GODARD Claire **GOULU** Isabelle **GUILLEMOT Lionel GUILLET Monique** JEAN Valérie LAMOUREUX Frédéric LAROCHE Florence LE MASLE Didier **LEBEL Bruno LECLERC Alice**

LEHEE Stephen LEROUGE Eric LEROUX Eric - arrivé au point 11 **LEVEY Marc MERCIER Jean-Marc MORON Olivier PERCEVAULT Erick PLESSIS Fabien** RABOUIN Céline **ROUSSEL Mathieu** SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9 SOURISSEAU Sylvie **TOUCHET Robert**

Excusés avec procuration

BARGEL Thierry LAROCHE Florence **DERSOIR Armelle** à LEHEE Stephen **DUCHESNE** Aurélie à **BOUJU** Isabelle **GALLARD Thierry** à SOURISSEAU Sylvie **GALLIEN Adeline** à **BOULTAREAU Manon GUELARD Thomas MERCIER Jean-Marc GUERET Lydie** à RABOUIN Céline **ROSELIER Alain TOUCHET Robert** à

Absents

CATROUX Sophie MAILLET Eve

PERCHER Aurélie - excusée RUILLARD Valérie - excusée

SENEZ Delphine

n°délib : D2023-04-04-21

DOMAINE PUBLIC- DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS HEBDOMADAIRE LE DIMANCHE

Mme le Maire donne la parole à Mme LECLERC, Conseillère Déléguée à l'économie, informe le Conseil Municipal que les dispositions des articles L. 3132-26 du Code du travail précise que : « Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. »

Sur la demande des Caves de la Loire dans le cadre de nouvelles activités, et considérant plus globalement l'intérêt économique et touristique d'une telle demande, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis à la demande des commerçants d'autoriser l'ouverture des commerces de détail les dimanches 3, 10 et 17 décembre 2023 pour les ventes de Noël. Les établissements qui ouvriront ce jour-là, devront avoir l'aval des instances représentant leur personnel qui travaillera sur le principe du volontariat avec compensation librement acceptée par lui. De même, un avis favorable de la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) sera requis.

A noter que cette demande qui doit arriver avant le 31/12 de l'année précédente est traitée a posteriori du délai requis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

39 VOIX POUR 4 VOIX CONTRE 2 ABSTENTIONS

EMET un avis favorable à la demande de dérogation à l'obligation du repos dominical aux dates suivantes, liées à des évènements commerciaux, festifs ou culturels qui rythment la vie locale :

Dimanche 3 décembre 2023 Dimanche 10 décembre 2023 Dimanche 17 décembre 2023

ACCEPTE que cette délibération soit prise en cours de l'année 2023, après le délai requis

DIT que cet avis vaut pour tous les commerces de détail concernés par ces dispositions

CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer l'arrêté correspondant et tout document nécessaire à l'application de cette décision



Département

Maine-et-Loire

Commune

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04-22

22- FONCTION PUBLIQUE - TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION n° 3

Convocation du 29/03/2023 Conseillers en exercice : 50						
Pt1à8 Pt9à10 Pt11à2						
Présents	35	36	37			
Procurations	8	8	8			
Votants 43 44 45						

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents	Présents				
BARANGER Jocelyn	DURAND-JALIER Agnès	LEHEE Stephen			
BAZIN Patrice	FOURNIER Gilles	LEROUGE Eric			
BERTHAUD Claire	GODARD Claire	LEROUX Eric - arrivé au point 11			
BOUGEOIS Bernard	GOULU Isabelle	LEVEY Marc			
BOUJU Isabelle	GUILLEMOT Lionel	MERCIER Jean-Marc			
BOULTAREAU Manon	GUILLET Monique	MORON Olivier			
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	PERCEVAULT Erick			
BROHAND Loïc	LAMOUREUX Frédéric	PLESSIS Fabien			
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAROCHE Florence	RABOUIN Céline			
DESME Francine	LE MASLE Didier	ROUSSEL Mathieu			
DROUET Ghislaine	LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9			
DROUIN Nadia	LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie			
		TOUCHET Robert			

Excusés avec procuration		
BARGEL Thierry		LAROCHE Florence
DERSOIR Armelle	à	LEHEE Stephen
DUCHESNE Aurélie	à	BOUJU Isabelle
GALLARD Thierry	à	SOURISSEAU Sylvie
GALLIEN Adeline	à	BOULTAREAU Manon
GUELARD Thomas	à	MERCIER Jean-Marc
GUERET Lydie	à	RABOUIN Céline
ROSELIER Alain	à	TOUCHET Robert
	à	
Absents		
CATROUX Sophie		
MAILLET Eve		
PERCHER Aurélie - excusée		
RUILLARD Valérie - excusée		
SENEZ Delphine		

FONCTION PUBLIQUE - TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION n° 3

Madame le Maire donne la parole à M. LEBEL qui rappelle les engagements de la collectivité et notamment sa politique tendant à pérenniser les emplois contractuels en proposant une stagiairisation à certains agents dès lors que ceux-ci ont démontré leur valeur professionnelle et que la pérennité des heures du poste confié est assurée. Il est proposé de faire évoluer le tableau des effectifs de la façon suivante :

SUPRRESSION DE POSTE						
Service	Temps de travail	Date	Nombre de poste			
Accueil et citoyenneté	С	Adjoint administratif principal 1ère classe	30.80 / 35	01/05/2023	1	

CREATION DE POSTE						
Service	Catégorie	Grade	Temps de travail	Date	Nombre de poste	
Accueil et citoyenneté	С	Adjoint administratif	35 / 35	01/05/2023	1	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

45 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

APPROUVE la modification n° 3 du tableau des effectifs.

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération



Département

Maine-et-Loire

Commune

BRISSAC LOIRE AUBANCE

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL

Délib n° D2023-04-04-23

23- SPORT – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Convocation du 29/03/2023 Conseillers en exercice : 50				
	Pt 1 à 8	Pt 9 à 10	Pt 11 à 26	
Présents	35	36	37	
Procurations	8	8	8	
Votants	43	44	45	

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

DURAND-JALIER Agnès	LEHEE Stephen
FOURNIER Gilles	LEROUGE Eric
GODARD Claire	LEROUX Eric - arrivé au point 11
GOULU Isabelle	LEVEY Marc
GUILLEMOT Lionel	MERCIER Jean-Marc
GUILLET Monique	MORON Olivier
JEAN Valérie	PERCEVAULT Erick
LAMOUREUX Frédéric	PLESSIS Fabien
LAROCHE Florence	RABOUIN Céline
LE MASLE Didier	ROUSSEL Mathieu
LEBEL Bruno	SAUVAITRE Marie – arrivée au point 9
LECLERC Alice	SOURISSEAU Sylvie
	TOUCHET Robert
	FOURNIER Gilles GODARD Claire GOULU Isabelle GUILLEMOT Lionel GUILLET Monique JEAN Valérie LAMOUREUX Frédéric LAROCHE Florence LE MASLE Didier LEBEL Bruno

Excusés avec procuration		
BARGEL Thierry		LAROCHE Florence
DERSOIR Armelle	à	LEHEE Stephen
DUCHESNE Aurélie	à	BOUJU Isabelle
GALLARD Thierry	à	SOURISSEAU Sylvie
GALLIEN Adeline	à	BOULTAREAU Manon
GUELARD Thomas	à	MERCIER Jean-Marc
GUERET Lydie	à	RABOUIN Céline
ROSELIER Alain	à	TOUCHET Robert
	à	
Absents		
CATROUX Sophie		
MAILLET Eve		
PERCHER Aurélie - excusée		
RUILLARD Valérie - excusée		
SENEZ Delphine		

SPORT – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Mme le Maire donne la parole à Mme LAROCHE, Adjointe au Sport et à la vie associative, qui rappelle au Conseil Municipal les récents travaux du terrain de football en synthétique.

Dans ce cadre, il convient de valider une convention d'occupation des équipements avec la Ligue de Football des Pays de la Loire ainsi que le District de Football du Maine et Loire.

Cette convention a pour objet de :

- Définir les conditions et modalités de mise à disposition par la Collectivité du terrain et des équipements y attenant, situés au complexe sportif du Marin.
- Lister les équipements mis à disposition
- Présenter les conditions de mise à disposition (nettoyage, entretien, durée...)
- Déterminer les modalités d'avenant, assurance, etc.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour autoriser Mme le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

45 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

O ABSTENTION

APPROUVE la convention de mise à disposition des équipements sportifs destinés au football

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer cette convention de mise à disposition et tout autre document relatif à ce dossier

